

IOTC-2019-CoC16-FL13[E]-KOR

Government Complex–Sejong, 5–Dong, 94, Dasom2–Ro,
Sejong–si 30110 / www.mof.go.kr



M. Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien

le 5 avril 2019

Cher M. le Secrétaire exécutif,

Je me réfère à la lettre de commentaires relatifs aux questions d'application, Référence CTOI 6947 en date du 25 mai 2018.

Dans ce courrier, les questions de soumission insuffisante des données de fréquences de tailles des pêcheries de surface, des pêcheries palangrières et pour les requins ont été soulevées.

En ce qui concerne les données de fréquences de tailles, la République de Corée dépend fortement des observateurs scientifiques à bord des navires de pêche, étant donné que nous pensons qu'il est quasiment impossible pour les pêcheurs de mesurer un poisson par tonne de la capture par espèce sans occasionner des retards dans la manipulation des captures ou des impacts négatifs sur la qualité du poisson. À notre avis, les pêcheurs inventent juste les chiffres et soumettent les rapports sans réellement mesurer les tailles des poissons, si l'état du pavillon les oblige à produire ces rapports. En conséquence, il serait impossible pour les scientifiques de tirer des conclusions attendues fiables d'après l'analyse des données de fréquences de tailles.

La Corée croit savoir également que plusieurs CPC ont fait part de leurs préoccupations liées à cette exigence de déclaration particulière étant donné que la plupart des CPC, si ce n'est toutes, ne sont pas parvenues à s'en acquitter.

Ainsi, la Corée souhaiterait discuter plus avant de cette question avec toutes les CPC intéressées à la prochaine réunion du Comité d'Application en vue de rectifier fondamentalement la situation actuelle.

Je vous remercie.

Cordialement,

JO, Anna

Directeur Adjoint
Division de la coopération internationale
Ministère des Océans et des Pêches (MOF)
République de Corée